



Genève, le 3 décembre 2012

## Procès Verbal de l'Assemblée des Délégués du 29 novembre 2012

**APE présentes** : Aïre, Anières, Bardonnex, Bernex, Centre-Ville, Chêne-Bourg, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive Vézenaz, Corsier, Grottes Cropettes Beaulieu, Jonction, Liotard, Lully Sézenove, Meyrin Cointrin, Onex-Parc, Pâquis, Petit-Saconnex, Plan-les-Ouates, Saint-Jean, Seujet-Necker, Troinex, UCE Bossons, Versoix, Vieusseux-Franchise

**APE excusées** : Cayla, Céligny Chêne-Bougeries, Hermance, Tivoli,

**Comité GAPP** : Sandra Capeder, Romaine Michellod, Geneviève Rosset

**Excusé** : Corinne Cornaglia, Marie-Rose Perez Milano,

**Présidence de la séance** : Comité

**Coordination GAPP** : Anne Thorel Ruegsegger

**Procès Verbal** : Corinne Pellet

**Lieu** : Uni Mail salle MR060

**Heure** : 20h15 à 22h30

### 1. Accueil

### 2. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers

L'ordre du jour est approuvé. Pas de divers annoncé.

### 3. Approbation du PV de l'AD du 11 octobre 2012

Le PV est approuvé.

### 4. Communication des APE

En attendant Mme Marchesini, Directrice Générale de l'enseignement primaire, et afin de ne pas perdre de temps, nous passons aux communications des APE.

**Ape Liotard**, souhaite clarifier la nouvelle directive de la DGEP concernant la distribution par la fourre des élèves. Après un flou avec leur direction d'établissement, il est confirmé qu'une exception est faite pour les APE qui

peuvent toujours communiquer par ce biais et également distribuer leurs bulletins d'adhésion accompagnés des bulletins de versement.

**Ape Anières**, concernant les études surveillées, une enseignante a pris les devants, elle a créé une sorte de charte pour que tout ce déroule bien. Que les adultes répondent aux enfants lorsqu'ils ont des questions relatives à leurs devoirs, nette amélioration par rapport à l'année précédente.

**Sandra Capeder** confirme que le Gapp est en faveur de cette manière de faire.

**Ape Pâquis** informe que dans le préau de l'école Pâquis-Centre il y a beaucoup de déprédations et se demande s'il est possible de clôturer les écoles et si c'est la bonne solution.

**Sandra Capeder** confirme la position du comité du Gapp qui est plutôt défavorable à la fermeture des préaux qui sont des lieux de vie importants des quartiers, elle pense qu'il y a d'autres moyens de résoudre les problèmes que de barricader les préaux.

**Ape Troinex** souhaite savoir si lors de manifestations organisées par les APE il existe une assurance RC qui couvre la casse éventuelle. Un assureur leur aurait répondu que non, que le matériel ne serait pas couvert.

**Anne Thorel Ruegsegger** l'informe que c'est un dossier que le GAPP traite actuellement, afin de mutualiser une assurance RC et protection juridique, que l'on proposerait aux APE. Le Gapp attend des offres des assurances et vérifiera le détail des conditions pour être certains de la couverture d'assurance.

#### **5. Evaluation en primaire, carnet de 2P, note à la demi-bonne, Mmes Vuillemin et Marchesini nous informent.**

**Mme Vuillemin, Directrice de l'enseignement primaire** : présente M. Eric Burdet nouvellement arrivé, au Service enseignement et évaluation. Elle revient à la question concernant la distribution de flyers via la fourre des élèves. Etant donné un trop grand nombre de distribution par le cartable des élèves, il a été décidé d'une nouvelle directive, qui peut être consultée sur le site ETIDEP. Mme Vuillemin confirme l'exception faite pour les APE qui sont autorisées à continuer de cette manière, même pour leurs bulletins d'adhésion et de versement.

Une distribution cantonale doit être validée par la DGEP, et pour une distribution locale, c'est la Direction d'établissement qui valide.

**Bulletin scolaire** : suite à l'introduction du PER à la rentrée 2011, pour les 1P et 2P, et au fait que l'école est devenue obligatoire dès 4 ans révolus au 31 juillet, la DGEP a effectué des changements du règlement pour formellement officialiser les mesures d'accompagnement dès la 3P. Tous ces éléments ont conduit à des modifications du bulletin notamment en raison du changement de terminologie (domaine et non plus discipline) et également avec la volonté de renforcer la relation famille-école. La communication formalisée (écrite et non pas orale) dans le bulletin était insuffisante.

Le nouveau bulletin scolaire a été élaboré en lien avec les compétences attendues avec l'introduction du PER . A Genève, les progressions

d'apprentissages et les compétences développées sont évaluées chaque année, à l'exception des 1P et 2P qui sont regroupées sur 2 ans. La différence inter individuelle étant assez importante à cet âge, il est préférable de faire un point de situation au terme des 2 années.

Du point de vue du règlement, l'évaluation est formative tout au long du cycle élémentaire. Toute trace inscrite dans le bulletin doit servir à réguler l'enseignement et les apprentissages l'année suivante. Un bilan certificatif est dressé en fin de 4P. L'évaluation de la progression de l'élève et laissée à la libre appréciation de l'enseignant. L'enseignant va récolter de l'information sous forme d'épreuves écrites ou d'observations critériées ou encore sur une réalisation de l'élève.

La DGEP doit encore outiller et former les enseignants à cet exercice.

Depuis le boycott, l'an dernier, du livret 2P, un groupe projet a été constitué. Composé de directeurs d'établissement, de coordinateurs pédagogiques ainsi que d'une représentante de la petite enfance, il travaille sur les transitions entre les cycles mais aussi entre la petite enfance et la première primaire.

La DGEP a également des échanges fréquents avec la SPG.

Positions actuelles de la SPG et DGEP

Voir le tableau, joint au présent PV, document Pover Point.

La DGEP a participé à une soirée débats avec les enseignants afin d'écouter les attentes de chacun. Il en est ressorti la difficulté à apposer cette croix et aussi un principe qui est que c'est trop tôt pour évaluer l'élève.

Le débat concernant le nouveau carnet est parti du fait que la SPG soutien que le fait de mettre une croix est stigmatisant.

La position de la DGEP est que la croix seule est insuffisante, le commentaire seul est insuffisant et l'entretien aussi, c'est la combinaison des 3 qui rend le système plus lisible et intelligent et qu'un commentaire et un entretien peuvent être tout autant stigmatisant.

**M. Burdet** prend la parole et explique que la DGEP va devoir décider quel bulletin est le plus approprié.

Pour prendre cette décision, la DGEP prend de l'information auprès des représentants du GAPP et de tous ses partenaires pour entendre ce qui, à leurs yeux, conviendrait le mieux.

Et aussi quels sont les avantages et les inconvénients de chacune des possibilités, croix pas croix etc.

L'avantage de la croix est la facilité de compréhension même pour les parents de langue maternelle étrangère. L'inconvénient (relevé par la SPG ou autre partenaire) est la pauvreté du message.

Les enseignants relèvent qu'ils manquent de repères pour déterminer où se situe la progression de l'élève et se sentent démunis face à la mise de croix. Les points négatifs selon la SPG, sont : que l'évaluation est peu adaptée aux élèves avec des risques de dérive, leur posture est qu'il vaut mieux axer l'action sur la prévention de l'échec scolaire.

Les enseignants relèvent également la difficulté à évaluer dans un domaine disciplinaire qui contient 2 disciplines distinctes, comme les mathématiques et les sciences de la nature.

Egalement le manque de temps et d'heures pour évaluer dans chaque matière. La DGEP voit les commentaires plutôt comme un complément.

Trace écrite qui complète, nuance et explicite la croix.

Le risque est que l'enseignant fasse un commentaire qui ne soit pas individualisé face au nombre important de carnets (env. 20 à 25 par classe) et qui ne traduit pas la progression de l'élève.

Cela souligne également la difficulté chez les enseignants de formaliser une information autrement qu'avec une activité bilan écrite.

Concernant l'entretien avec les parents, la rencontre permet un échange direct, constructif, afin de trouver les solutions ensemble.

La proposition est faite de faire une complémentarité des croix (message clair), des commentaires (qui laissent une trace) et des entretiens (qui permettent de nuancer et de trouver avec le parent une solution pour un enfant en difficulté).

Questions des APE.

**APE Chêne-Bourg** pense que c'est le bon sens qui prévaut, que c'est surtout lors de difficultés qui sont signalées par la croix (insuffisant) que le commentaire et l'entretien deviennent une nécessité. Le commentaire peut aussi être un encouragement.

Concernant les mesures d'accompagnement, elle sont mise en place dès la 3P et que se passe-t-il lors de 2 premières années ?

Souligne les trop nombreux changements de carnets scolaires.

**DGEP M. Burdet** : Si l'enfant rencontre des difficultés dans ses apprentissages en cours d'année scolaire, l'enseignant va suivre l'élève avec attention, va proposer une aide, un soutien lors des activités. En fin de 2P un bilan va être fait sur les apprentissages disciplinaires et si l'enfant a rencontré des difficultés à suivre, l'enseignant va mettre une croix dans peu satisfaisant, ce qui va déclencher, dès la 3P des mesures d'accompagnement.

**Mme Vuillemin** en profite pour revenir sur la question des devoirs surveillés. Depuis la rentrée 2012, il n'y a plus que la modalité devoirs surveillés, lieu calme pour faire les devoirs après 16h00, et qui peuvent être pris en charge par des remplaçants. En ce qui concerne le soutien pédagogique hors temps d'enseignement, il doit être donné par un enseignant est offert aux élèves qui bénéficient de mesures d'accompagnement.

**Ape Veyrier** concernant l'entretien quand doit-il avoir lieu, durant l'année ou à la remise du bulletin ?

**M. Burdet** : si l'on veut qu'il y ait une complémentarité il faudrait un entretien en même temps que la remise du bulletin (pour l'instant ce n'est qu'une proposition et pas la situation actuelle).

**Mme Vuillemin** : le cadre actuel est de trois rencontres dans l'année, avec au moins une qui est individuelle. Les modalités sont laissées à la libre appréciation des établissements. En cas de difficulté l'enseignant ne doit pas attendre la remise du bulletin pour solliciter un entretien avec le parent et si c'est nécessaire il faut faire une rencontre supplémentaire.

**APE Jonction** : l'important est de savoir où en est l'élève dans ces apprentissages, acquis ou en voie d'acquisition, plutôt que satisfaisant ou pas satisfaisant..

**Mme Vuillemin** : cela veut dire que l'on qualifierait la progression. Donc on doit trouver des modalités qui caractérisent cette progression. En effet, le souhait est de mettre en évidence une éventuelle difficulté et savoir s'il faut mettre en place des mesures d'accompagnement. Le système des 3 croix est déjà connu des enseignants pour les apprentissages dans la vie scolaire. La volonté, aujourd'hui est d'être dans un système de prévention, plutôt que dans la régulation systématique. Jusqu'à l'année dernière, le taux de redoublement constaté en fin de 4P est important. C'est pourquoi, le but est de faire un maximum de régulation au cours du cycle élémentaire. Un certain nombre de compétences critiques en français doivent être acquises pour pouvoir asseoir la lecture.

**Sandra Capeder** : explique que les actes d'évaluation et les commentaires, pas toujours valorisant, qui ont lieu tout au long de l'année, peuvent tout autant marquer un élève si ce n'est plus que le livret. Jusqu'à maintenant il n'y avait pas d'évaluation pendant toute la division élémentaire et cela créait une sorte de flou. En changeant la pratique des enseignants on met une contrainte de porter un regard évaluatif précis sur chacun des élèves. C'est ce qui bouscule mais c'est une attente des parents. Cela éviterait des mauvaises surprises en 4P, quand c'est un peu tard.

**Mme Vuillemin** : la DGEP est d'accord avec ces propos et cette logique. C'est pourquoi le fait que la 1P soit devenue obligatoire, avec l'introduction du PER, d'une grille horaire et des progressions d'apprentissage, nous amène à la l'acquisition d'un certain nombre de compétences.

**Mme Marchesini** : Si ce travail a été commencé, c'est d'une part en raison de l'école obligatoire, de l'introduction du PER, de l'articulation enseignement évaluation mais également de l'augmentation des situations d'échec chaque année. Plus vite on intervient plus on a l'espoir que l'élève ne cumule pas des difficultés dans l'entrée de la scolarité car ce sont des difficultés très complexes à retravailler. Les enseignants auxquels on demande aujourd'hui cet exercice n'ont pas été formés ni préparés, ils ne manquent pas de compétence mais leur métier n'était pas pensé comme cela jusqu'à maintenant. L'école infantine était une entrée dans la socialisation et la scolarisation progressive. La réaction des enseignants est une sorte de défense qui montre qu'ils ne croient pas forcément à cette approche des notes et de l'évaluation. Il ne faut pas entrer dans un conflit mais les accompagner, tout en affirmant avec fermeté notre objectif. Par leur position, le boycott, ils expriment une non compréhension face aux demandes de l'institution.

**Ape Chêne-Bourg** : ce suivi va être fait également pour les degrés supérieurs ?

**Mme Marchesini** : Oui la prochaine étape est le bulletin de 4P, qui sera aussi un changement important. L'articulation évaluation – enseignement est un enjeu important, d'autant plus que Genève a choisi d'entrer dans le PER assez rapidement, la mise en place d'Harmos avec un rythme relativement serré. C'est pourquoi il est important que les enseignants participent la création de ce référentiel afin qu'ils le possède et que ce ne soit pas imposé par l'institution. Il faut travailler avec le corps enseignants pour éviter qu'il refuse d'entrer dans la réflexion.

**APE Plan-les-Ouates** : Est-ce que le bulletin est exclusivement destiné aux parents ou également à l'enseignant du degré suivant ?

**Mme Vuillemin** : sa fonction prioritaire est la communication famille-école. A l'interne c'est autre moyen de communication qui est utilisé, les directions d'établissement ont développé un certain nombre d'outils qui suivent le parcours de l'élève.

**Sandra Capeder** : Ca veut dire qu'il y a plus de choses qui se disent d'un enseignant à un autre qu'entre un enseignant et des parents.

**Mme Marchesini** : Non ce sont des choses différentes. Quand on regarde le document de suivi de l'élève, il retrace les entretiens avec la famille, mais aussi les objectifs pédagogiques qui ont été fixés, les modalités de soutien qui ont été mises en place, des stratégies d'apprentissage qui ont été proposées à l'élève, qui sont des informations techniques. Les directions doivent se mobiliser dans ce dossier pour que lors des TTC ou conseils des maîtres au moment du bilan des élèves ou des discussions des situations des élèves en difficulté, il ne suffit pas d'en parler entre eux. Lors de l'entretien avec les parents, les choses sont dites de manière différente. Il faut préciser également, qu'à partir de la rentrée prochaine, lors de mises en place de mesures d'accompagnement les enseignants auront l'obligation d'expliquer aux parents les modalités et les objectifs de soutien et par la suite le résultat, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Ce sont des informations (les aspects opérationnels) qui ne figurent pas dans le bulletin scolaire mais bien en interne.

**Ape Versoix** : C'est bien d'avoir un historique, l'oral ne reste pas et il est important de pouvoir suivre la progression de l'enfant. Pourquoi pas faire une courbe au lieu des croix.

**Ape Aire** : souhaite avoir plus de précision concernant le domaine langue dans le bulletin scolaire, qu'est-ce que cela englobe.

**Mme Vuillemin** : Les domaines sont les mêmes de la 1P jusqu'à la fin du cycle d'orientation, donc langues, au cycle moyen est au pluriel parce qu'on y

rajoute l'allemand et l'anglais. Pour le cycle élémentaire cela représente aussi les activités interlinguistiques qui figurent dans le PER et qui prennent en compte l'ensemble des langues qui sont parlées dans la classe, par exemple des évaluations en langue d'origine soit des activités comme le chant.

**APE Veyrier Pinchat** : Il faudrait faire une distinction supplémentaire entre satisfaisant et peu satisfaisant.

**Mme Vuillemin** : quand la croix est dans peu satisfaisant cela signifie que l'enfant n'est pas en voie d'acquisition et à un certain nombre de difficultés et ce n'est pas pour le stigmatiser.

**Sandra Capeder** : c'est pour ça que le commentaire est important et qu'il va amener des éléments complémentaires qui vont expliquer la croix.

**APE Bernex** : souhaite que le bulletin soit distribué et commenté lors d'un entretien, cela éviterait des surprises et du souci pour les parents.

**Mme Vuillemin** : cette flexibilité a été autorisée pour le 1<sup>er</sup> trimestre, le bulletin 1P et 2P peut être remis, au plus tard au mois de décembre. C'est un peu un test. Néanmoins il est possible de faire la demande pour avoir un entretien à tout moment.

**APE Chêne-Bougeries** : Est-ce qu'il existe un dossier élève et est-ce que les enseignants y ont accès à tout moment, même les nouveaux enseignants ?

**Mme Vuillemin et Mme Marchesini** : oui il y a un dossier constitué de l'élève, il est confidentiel et il est gardé au sein de l'établissement, dont le garant est la direction d'établissement. Il est établi par l'enseignant et est transmis d'un degré à un autre, à titre informatif et qui construit l'histoire de l'élève. Le parent a le droit d'en demander l'accès. Cela exclu des données médicales ou des données du service de protection des mineurs mais l'enseignant a accès à des données scolaires et pédagogiques.

**APE Seujet-Necker** : remercie la DGEP de venir consulter les parents. Du point de vue du parent, est-ce que le groupe de travail concernant l'évaluation va tenir compte des différences de rythme et du développement des enfants qui sont très différents à cet âge et qui évoluent très vite.

**Mme Vuillemin** : Effectivement les différences inter individuelles sont plus importantes chez les jeunes élèves et c'est justement pour prendre en compte ces différences que l'on fait un bilan au bout des 2 ans et non pas au bout d'une première année.

**APE Grand-Lancy :** Est-ce qu'en début d'année, lors des réunions de parents, le bulletin scolaire est présenté aux parents et est-ce que les domaines disciplinaires sont plus clairement et plus en détail, explicités aux parents ?

**Mme Marchesini :** lors de la soirée conseil d'établissement le dossier PER parents a été distribué. Un autre support encore plus simple est entrain d'être conçu pour que les parents et aient accès aux définitions des cinq domaines, ainsi que le lien avec le site internet où figurent toutes les informations. Les directeurs ont à disposition des supports d'informations pour les parents. Il est important que les parents soient informés sur les changements de l'école.

**Anne Thorel Ruegsegger :** des exemplaires des brochures PER sont à disposition à la sortie.

**Mme Vuillemin :** Indépendamment de tous ces outils, il est conseillé aux directions d'établissement d'explicitier ces concepts. Ce n'est pas aux parents d'aller chercher l'information mais bien aux enseignants de la donner lors des soirées de parents.

**Sandra Capeder :** concernant la note à la demi bonne, nous aurons une information dans le courant de l'année.

Sandra Capeder, remercie Mmes Marchesini, Vuillemin et M. Burdet.

**Sandra Capeder :** suite à la demande Mme Vuillemin demande confirmation à l'assemblée que le résultat de la discussion de ce soir, est pour les APEs, le maintien de la croix du bulletin avec la complémentarité du commentaire et de l'entretien.

### **Présentation de l'Association Tatout, par Mme Sylvia Andersen, instructrice**

Les cours proposés par l'association Tatout, sont des cours d'auto protection et prise de confiance en soi, destinés aux enfants accompagnés de leurs parents, aux adolescents et aux adultes. Ce sont des cours de prévention contre la violence à l'encontre des enfants.

Ils sont présents en suisse romande et au Tessin.

Il existe des cours spécifiques aux ape, pour la prévention de la violence, avec des exercices pratiques et comment accompagner les enfants dans leur apprentissage de l'auto défense.

Le but est d'apprendre sans faire peur, progressivement sans dramatiser.

L'association Tatout emploie 15 personnes pour la suisse romande, qui expliquent de manière simple, en 2 heures de cours, avec le langage du corps et en utilisant sa voix, comment gérer les gestes d'affection, savoir exprimer son sentiment, écouter son corps, le droit de changer d'avis, dire j'aime, j'aime pas.

C'est également une prévention des abus sexuels, qui commence par des gestes affectifs. Plus on respecte le sentiment de l'enfant plus il aura de facilité à s'exprimer.



Les cours sont proposés à des groupes entre 12 et 16 enfants de 4-7 ans ou 6-11 ans, les techniques sont relatives à l'âge.

Des flyers sont à disposition à la sortie. Vous pouvez manifester votre intérêt, en téléphonant et/ou en envoyant un email.

L'association Tatout vient sur place, pour un tarif de 450.—(pour les APE)

Il existe aussi une formule avec une conférence interactive de 2 heures uniquement pour les parents, en préambule, et ensuite les cours parents – enfants.

Les 2 sont possibles.

**TATOUT Secrétariat romand Case postale 409 CH-2002 Neuchâtel**

**Tél.: 0848 848 117 Fax: +41 32 753 23 32 [info@tatout.ch](mailto:info@tatout.ch) [www.tatout.ch](http://www.tatout.ch)**

**APE Anières** : est-ce qu'il existe de la prévention contre la violence et la provocation entre enfants.

**S.Andersen** : oui on en parle aussi dans les cours d'auto défense, les adultes jouent le rôle d'un enfant pour mimer la situation.

**APE Gd-Lancy** : lors des cours qui ont été donné aux enfants du Grand-Lancy, ils ont exprimé ne pas se retrouver dans les situations exposées qui sont loin de la réalité et très différentes entre un enfant de 7 et un autre de 11 ans et ils ne pouvaient pas appliquer les conseils donnés.

**S.Anderson** : si les APEs le souhaitent et d'après le nombre d'enfants on peut faire plus de cours pour des tranches de 2 ans d'âge. Il existe également des cours préado. Les formules sont variables à la demande d'un large public.

**Sandra Capeder** : remercie Mme Andersen et encourage les APEs à organiser ce genre de cours.

**Sandra Capeder** : demande aux membres de l'AD ce qu'ils ont pensé de la présentation de la DGPE sur l'évaluation.

De manière générale, il y avait trop d'informations, très complexe, très intéressant, un peu long.

**APE Collex Bossy** : aurait souhaité rentrer plus dans le détail de comment outiller les instituteurs de la manière d'évaluer un enfant.

**APE ?** : Est-ce que la DGEP va tenir compte de notre point de vue de ce soir et vont-ils en parler auprès d'autres partenaires.

**Sandra Capeder** : Ca permet à la DGEP d'avoir l'avis des parents. Le comité du GAPP a déjà relayé un certain nombre de choses, notamment le fait que beaucoup de parents se plaignaient qu'il y avait peu de retour sur ce qui se passait. Après, l'école obligatoire et l'entrée du PER ont amené une modification du suivi de l'élève.

On pourrait refaire une discussion avec la DGEP dans quelques temps pour laisser le temps au APEs d'en discuter dans leurs comités. On pourrait revenir sur la question et entrer plus en détail sur la manière dont se passe l'évaluation et l'enseignement en général.

**Sandra Capeder** : conclu en réexpliquant que les enseignants qui ont toujours enseigné au niveau élémentaire n'ont pas eu l'habitude de faire une évaluation de manière pointue comme on est entrain de leur demander. D'une manière assez générale, ils étaient déjà opposés au retour des notes. Le boycott est aussi une manière de faire une résistance aux changements. Nous, en temps que parents, nous continuons à défendre notre point de vue et à faire entendre ce qui, pour nous, est important. C'est pourquoi ce genre de moment est important.

**Ape Anières** : frappée par le côté négatif du corps enseignant qui finalement ne propose pas autre chose. Ce qui serait intéressant ce serait d'avoir une discussion avec le corps enseignant pour savoir ce que eux désirent. On ressent que la DGEP est coincée, ils ne veulent pas froisser les enseignants mais un même temps ils veulent avancer.

**Sandra Capeder** : on pourrait effectivement inviter la SPG et discuter de la problématique qui est que ; tout comme la note à la demi bonne, ils ne peuvent pas refuser quelque chose non pas parce qu'ils sont convaincus que ce n'est pas bien mais parce qu'ils ne veulent pas que ça change. Pour nous parents c'est illogique.

## **6. Communications du comité**

Listes et étiquettes sont à disposition des APE à la sortie.

### **Sondage sur l'accueil continu**

**Anne Thorel Ruegsegger** :

Lors de la dernière AD nous avons proposé de faire un sondage sur l'accueil continu. Suite à la votation, on attend toujours un règlement d'application de la loi, qui devrait être mise en place en 2014. Pour l'instant il n'y a aucun projet, il n'y a pas d'étude véritable des besoins et des attentes des parents en terme d'accueil para et péri scolaire. Nous avons donc, en conséquence, proposé de sonder les besoins des familles. Ce questionnaire est prêt, les copies sont également à disposition à la sortie. Dès demain, il sera en ligne sur le site du Gapp, c'est un formulaire avec des croix à cocher. Il existe aussi un catch code que l'on peut scanner pour ceux qui ont l'application sur leur téléphone mobile. Dans l'idée de faire remplir le questionnaire à un plus grand nombre de parents possible, vous pouvez télécharger l'application e-survey qui nous permettra d'identifier votre téléphone et de vous envoyer le questionnaire que vous pourrez faire passer via un téléphone portable ou un i-pad, si vous souhaitez le faire circuler dans le préau. Ensuite les résultats

nous parviendront automatiquement. Pour toutes questions techniques nous restons à votre disposition. Le délai de renvoi est au 31 janvier 2013.

**Anne Thorel Rueggesgger** : concernant la proposition d'inviter la SPG, ce ne sera pas pour l'AD de janvier, nous avons déjà un ordre du jour prévu.

**Synthèse à propos du questionnaire de la rentrée.**

Quelques copies sont à disposition à la sortie, nous pouvons également les envoyer par e-mail pour ceux qui le désirent.

**7. Divers**

pas de divers

Séance levée à 22h30